

Synthèse Manifeste

pour une politique de
recherche-innovation au
service de la réindustrialisation
et de la souveraineté

anRT

ASSOCIATION NATIONALE
RECHERCHE TECHNOLOGIE

Mouvement
des **Entreprises**
de France 

AFORT
ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRES DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUES

ASRC
À la source
de l'innovation
pour l'industrie

CETIM


**COMITÉ
RICHELIEU**
INNOVATION & CROISSANCE

**FRANCE
INDUSTRIE**

 **cti**
réseau
COMPÉTITIVITÉ
TECHNOLOGIE
INNOVATION

 **Le Réseau
des Carnot**

et le support de

 **seldon**
CONSEIL

L'interdépendance entre la R&D et la capacité industrielle d'un pays n'est plus à démontrer. Les stratégies de R&D et de positionnement des sites de production des entreprises sont intimement liées, partout dans le monde. De fait, les pays avec les taux de R&D les plus élevés ont aussi les taux d'entreprises high-tech les plus élevés. Pour l'État, donner du souffle à la R&D est l'une des manières de prendre soin des industries.

Depuis vingt ans, l'Europe décroche, et la France tout particulièrement, dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Entre 2019 et 2023, l'Europe a produit 600 innovations de rupture, alors que la Chine et les États-Unis en ont développé plus de 3 000 chacun¹. La part de l'industrie dans l'économie française diminue régulièrement, même si le développement du secteur numérique compense en partie cette baisse. Les dépenses de R&D plafonnent en France à 2,2 % du PIB, loin de ce que font ses compétiteurs (6 % en Israël, 5,2 % en Corée du Sud, 3,6 % aux États-Unis, 3,4 % au Japon, en Suède et en Belgique, 3,1 % en Allemagne). Malgré une politique volontariste de création de start-up, la France a des entreprises trop petites ou absentes sur des secteurs de pointe.

Ce retard impacte notre souveraineté et notre capacité à maîtriser les composantes technologiques clés de l'économie : l'IA, les semi-conducteurs, le quantique, les biotechnologies, l'énergie, etc. La France veut-elle encore être une nation qui invente, produit et maîtrise ses technologies ? Aspire-t-elle à retrouver son leadership industriel ? Si oui, étant donné les coûts du travail et la fiscalité qui sont les siens et qui l'empêcheront de gagner la bataille compétitivité/prix, ce n'est que par une montée en gamme des innovations et tout particulièrement par le développement d'innovations de rupture que la France pourra se réindustrialiser.

Transformer les découvertes scientifiques en valeur commerciale pour le pays implique d'amplifier la recherche partenariale, c'est-à-dire de développer la porosité entre les acteurs académiques et les entreprises. Les grandes ruptures technologiques naissent des alliances stratégiques entre les entreprises et la recherche publique. Ces alliances structurent des filières, revitalisent des territoires et renforcent les souverainetés industrielles. Or, la France réussit nettement moins ce rapprochement entre recherche et production que les pays leaders de l'innovation.

Face à ce constat, ce manifeste propose de conclure un **pacte public-privé pour la durée du quinquennat**, faisant de la recherche et de l'innovation les piliers de la réindustrialisation et de la souveraineté de la France. Il s'articule autour de **quatre enjeux stratégiques** et de **douze mesures**.

- 1. Porter l'effort national de R&D à 4 % du PIB en 2037, articulé avec l'atteinte de 20 % du PIB issue de l'industrie et du numérique.²**
- 2. Miser sur notre capacité d'autonomie stratégique.**
- 3. Structurer des écosystèmes de recherche territoriaux performants.**
- 4. Réconcilier la jeunesse avec la science et l'industrie.**

1. MEDEF, 2026, « Cartes sur table 2026 – Ce que la France ne peut plus ignorer ».

2. Respectivement 9,5 % et 5,5 % aujourd'hui.

Enjeu 1 : Porter l'effort national de R&D à 4 % du PIB en 2037

Pour atteindre un objectif de 20 % du PIB pour l'industrie et le numérique

Mesure 1

Renforcer l'investissement public dans la recherche par l'adoption d'une nouvelle loi de programmation (2027-2032) accordant une importance particulière à la recherche partenariale, notamment en développant les creusets où se valident la reproductibilité, la performance industrielle et la viabilité économique des découvertes technologiques : écoles universitaires de recherche, laboratoires communs, programme de R&D de niveaux TRL élevés.

Mesure 2

Donner un signal fort aux innovateurs privés par la stabilisation du CIR, qui aide à maintenir les centres de R&D en France et favorise l'industrialisation sur le sol français des innovations.

Mesure 3

Accélérer le passage des découvertes au marché :

En consacrant **10 % de la commande publique à l'innovation**.

En incitant les ménages à investir une partie de leur **épargne financière vers le financement de l'innovation**.

En renforçant **le financement à long terme de l'innovation**, par la création de fonds de pension propices également au développement d'une retraite complémentaire par capitalisation.

Enjeu 2 : Miser sur notre capacité d'autonomie stratégique

Pour gagner en leadership technologique et ainsi stimuler une reconquête industrielle

Mesure 4

Opter pour une programmation industrielle et technologique sur dix ans afin d'inscrire les projets stratégiques dans la durée, à l'image des grandes puissances industrielles (Chine, Corée du Sud, Singapour).

Cette programmation devra s'appuyer sur une stratégie nationale de recherche et d'innovation et sur des feuilles de route technologiques pour chaque secteur stratégique, élaborées conjointement par les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation, coordonnées au niveau du premier ministre.

Mesure 5

Lancer à la suite de France 2030 un nouveau programme d'investissements de long terme pour soutenir la programmation décennale de la recherche et de l'innovation. Concentrer les investissements sur les technologies stratégiques, avec une gouvernance agile, des procédures de gestion simplifiées et un partenariat renforcé avec les industriels.

Mesure 6

Doter le niveau européen d'outils stratégiques tournés vers les ruptures technologiques :

En renforçant le Conseil européen de l'innovation notamment dans sa mission de soutien aux innovations de rupture.

En doublant le budget pour les projets risqués.

En harmonisant les cadres réglementaires entre les niveaux nationaux et européens.

Enjeu 3 : Structurer des écosystèmes de recherche territoriaux performants

Pour diffuser la recherche et l'innovation au cœur du tissu productif français

Mesure 7

Consolider des écosystèmes régionaux de recherche et d'innovation, en articulant les stratégies nationales, régionales et européennes au service des PME, des ETI et des filières industrielles. À l'appui notamment des contrats de plan État-Région (CPER) déclinant les orientations nationales.

Mesure 8

Simplifier l'accès des entreprises à la recherche, en évitant la multiplication d'outils, en rationalisant les dispositifs de transfert et en construisant une offre lisible, coordonnée et centrée sur leurs besoins.

Enjeu 4 : Réconcilier la jeunesse avec la science et l'industrie

Pour donner envie de comprendre, d'innover et de croire au progrès

Mesure 9

Promouvoir la science et l'industrie pour construire une vision partagée du progrès :

En intégrant l'histoire des sciences dans les parcours scolaires afin de mieux comprendre le rôle des découvertes dans les grandes transformations économiques, sociales et technologiques.

En démontrant comment se construit la connaissance scientifique : par l'expérimentation, la confrontation des hypothèses, le doute, la controverse et le dialogue entre disciplines.

En développant l'esprit critique pour mieux lutter contre la désinformation et les fake news, freins au progrès scientifique.

Mesure 10

Renforcer les compétences scientifiques et susciter davantage de vocations :

En relevant le niveau d'exigence des apprentissages et d'acquisition des savoirs fondamentaux, indispensable pour redresser les performances des élèves et leur faire acquérir les compétences dont l'économie aura besoin.

En offrant à tous un accès ambitieux aux sciences et aux technologies, afin de former les 100 000 ingénieurs, techniciens et 20 000 chercheurs supplémentaires nécessaires à la réindustrialisation.

En encourageant dès le collège les jeunes filles à s'orienter vers les filières scientifiques, notamment grâce au mentorat, avec l'objectif de former chaque année 50 000 femmes aux métiers scientifiques, techniques et de l'ingénierie.

Mesure 11

Former plus tôt à la recherche et renforcer les liens avec les entreprises :

En acculturant tous les étudiants à la recherche dès la licence, quel que soit leur cursus.

En développant les écoles universitaires de recherche (EUR) pour renforcer la recherche partenariale.

En rétablissant le dispositif jeune docteur, sous conditions, afin de faciliter le recrutement des docteurs par les entreprises et de soutenir l'innovation dans la start-up et les PME.

Mesure 12

Faire de la recherche et de l'industrie des horizons professionnels attractifs :

En développant les parcours hybrides entre laboratoires publics et entreprises.

En valorisant davantage, dans la carrière des chercheurs publics, leur contribution à l'innovation des entreprises.

En créant un observatoire des mobilités public-privé, chargé de suivre ces échanges, d'en mesurer les effets et de diffuser les meilleures pratiques.

Ce pacte s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de puissance et de souveraineté. Il vise à démontrer aux chercheurs que la Nation a besoin d'eux ; aux entreprises que la puissance publique offrira la stabilité nécessaire pour investir et préparer l'avenir ; aux jeunes que les sciences ouvrent des carrières utiles et désirables pour servir le bien commun ; aux territoires qu'ils peuvent devenir les lieux de reconquête industrielle et de souveraineté technologique.

Ce pacte constitue un contrat de confiance pour nous doter collectivement des moyens de ne pas subir, c'est-à-dire inventer, produire et décider par nous-mêmes. Les grandes transitions – écologiques, énergétiques, numériques – constituent autant d'opportunités pour la France et l'Europe.

Retrouvez l'intégralité du manifeste en scannant le QR code





33, rue Rennequin - 75017 Paris
Tél. : 01 55 35 25 50
www.anrt.asso.fr